CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA DORDOGNE

Réunion du Conseil d'Administration

Séance du 15 avril 2021

À 10h30

COMPTE-RENDU

M. Laurent PÉRÉA, Président, ouvre la séance et procède à l'appel des membres du Conseil d'Administration. Ont pris part à la réunion les membres suivants :

- **COLLEGE DES COMMUNES** :
  - **Membres titulaires :**

M. Laurent PÉRÉA (St Capraise de Lalinde)
M. Thierry BOIDÉ (St Géraud de Corps)
Mme Pascale ROUSSIE NADAL (St Privat en Périgord)
M. Jérôme BETAILLE (Eymet)
Mme Evelyne ROUX (Savignac les Eglises)
Mme Christelle BOUCAUD (Agonac)
Mme Monique RATINAUD (Brantôme en Périgord)
M. Jean Jacques CHAPELLET (Thénac)
Mme Brigitte CABIROL (St Barthélémy de Bellegarde)
M. Alain OUISTE (Mareuil en Périgord)
M. Thierry NARDOU (Eglise Neuve de Vergt)
M. Pascal PROTANO (Coursac)
Mme Sylvie BOUTON (Montrem)

- **COLLEGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS** :
  - **Membres titulaires :**

M. Jean-Claude CASSAGNOLE (Communauté de Communes Domme-Villefranche du Périgord)
M. Dominique BOUSQUET (Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort)

- **COLLEGE DES COLLECTIVITES NON AFFILIÉES** :
  - **Membres titulaires :**

M. Jeannik NADAL (Conseil départemental)
M. Joel KERDRAON (Bergerac)
M. Jean-Marc GOUIN (SDIS)

Pouvoirs :
M. Jean Claude PORTOLAN (St Laurent des Vignes) a donné pouvoir à M. Jean Jacques CHAPELLET (Thénac)
M. Dominique DURAND (Tourtoirac) a donné pouvoir à M. Thierry BOIDÉ (St Géraud de Corps)
M. Bruno LAMONERIE (Communauté de Communes Isle Loue Auvezère en Périgord) a donné pouvoir à M. Laurent PÉRÉA (St Capraise de Lalinde)
Mme Marie-Rose VEYSSIERE (Conseil départemental) a donné pouvoir à M. Jeannik NADAL (Conseil départemental)
M. Emeric LAVITOLA (Périgueux) a donné pouvoir à Mme Christelle BOUCAUD (Agonac).

Assistent à la séance sans voix délibérative :
Mme Isabelle DUBEC, Directrice Générale des Services du Centre de Gestion,
Mme Sylvie IMBERTY, Responsable Finances et Rémunération
Mme Johanne PAULY, Juriste
Docteur Marie-Laure MEULEMAN, Médecin du travail et coordonnateur de l'équipe pluridisciplinaire
Docteur Quitterie PRISSÉ, Médecin du travail.

M. Jacques BREDECHE, Trésorier du Centre de Gestion, est excusé.

Après avoir vérifié que le quorum est atteint, le Président énonce l'ordre du jour de la séance qui est approuvé par les membres du Conseil d'Administration.

Mme Christelle BOUCAUD est désignée secrétaire de séance.

Dossier n°1 : Administration générale - Affaires financières (Rapporteur : Thierry BOIDÉ)

- **Compte de gestion 2020**

M. BOIDÉ présente les résultats issus du Compte de Gestion de l'exercice 2020 qui a été établi par M. BREDECHE, Comptable du Centre de Gestion.
Il est concordant en tous points avec le Compte administratif 2020 établi par le Centre de Gestion.

Les résultats sont les suivants :
1) En section de fonctionnement :
   - Les dépenses de l'exercice 2020 s'élèvent à 7 775 889,67 €
   - Les recettes de l'exercice s'élèvent à 7 927 904,26 €
   - L'excédent antérieur reporté est d'un montant de 3 270 499,84 €
   - Au total, les recettes de l'exercice s'élèvent à 11 198 404,10 €
   - Le résultat de fonctionnement est de 3 422 514,43 €

2) En section d'investissement :
   - Les dépenses de l'exercice 2020 s'élèvent à 62 704,60 €
   - Le déficit antérieur reporté est d'un montant de 455 284,04 €
   - Au total, les dépenses de l'exercice s'élèvent à 517 988,64 €
   - Les recettes de l'exercice s'élèvent à 652 276,62 €
   - Le résultat d'investissement est de 134 287,98 €

3) En cumulé :
   - Les dépenses totales de l'exercice 2020 s'élèvent à 8 580 180,88 €
   - Les recettes totales de l'exercice 2020 s'élèvent à 11 850 680,72 €
   - Le résultat est donc de 3 556 802,41 €.

Le Président propose d'approuver le Compte de Gestion 2020, établi par le comptable du Centre de Gestion de la Dordogne.

Décision : Approbation (à l'unanimité)

- **Compte administratif 2020**

M. BOIDÉ rappelle que le Compte Administratif de l'exercice 2020 est en tous points concordant avec le Compte de Gestion qui vient d'être approuvé.

Les recettes issues des produits des services sont moindres que les objectifs attendus car pendant le premier confinement, des demandes de missions temporaires ont été annulées et des prestations d'archives ont été reportées.

Le résultat positif de l'exercice s'explique par la perception de subventions du Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP) et du Fonds National de Prévention pour un montant de plus de 200 000 €.

Le Président, en tant qu'ordonnateur du Centre de Gestion, ne peut assister au vote et se retire de la salle.

M. OUISTE, en qualité de Doyen d'âge, fait procéder au vote :

Décision : Approbation (à l'unanimité)

Affectation des résultats 2020 au Budget Primitif 2021

M. BOIDÉ propose d'affecter les résultats de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	152 014,59 €
Résultats antérieurs reportés	3 270 499,84 €
Résultat à affecter	3 422 514,43 €
Résultat d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	134 287,98 €
Restes à réaliser	0 €
Résultat à affecter	134 287,98 €
TOTAL AFFECTATION	**134 287,98 €**
Report en fonctionnement (R 002)	**3 422 514,43 €**
Report en investissement (R 001)	**134 287,98 €**

Le Président soumet au vote l'affectation du résultat positif de 3 422 514,43 € au chapitre 002 et le résultat positif de 134 287,98 € au chapitre 001.

Décision : Approbation (à l'unanimité)

- **Budget Primitif 2021**

M. BOIDÉ présente le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2021 du Centre de Gestion de la Dordogne qui s'élève en recettes et en dépenses à la somme de 12 215 031,41 €.

Les années précédentes ont été dédiées aux investissements liés à l'agrandissement et la modernisation du Centre de Gestion (locaux, informatique...).

Des recrutements ont été réalisés dans les domaines facultatifs (médecine préventive, archives, missions temporaires, assurance statutaire) ce qui a permis d'augmenter les recettes.

Le Budget présenté est un budget de finalisation des investissements et de stabilisation des projets.

Le budget de fonctionnement s'élève à 8 520 832 € (hors reprise de l'excédent cumulé).
Le budget d'investissement s'élève à 271 684,98 €.
Avec la reprise des excédents antérieurs, le budget total s'élève à 12 215 031,41 €.

L'année 2021 étant toujours marquée par la crise sanitaire, il est difficile de prévoir les demandes des collectivités en matière de missions facultatives, en particulier les demandes de personnel en intérim dans le cadre des missions temporaires.

Les montants qui ont été prévus pour ces postes de dépenses et de recettes sont identiques à ceux qui figuraient dans le Budget Primitif voté en mars 2020.
Le Budget pourra être réactualisé en cas de besoin.

Parmi les incertitudes figurent les indemnités de fin de contrat qui s'imposent aux collectivités depuis le 1er janvier 2021. Il s'agit d'une mesure comparable à la prime de précarité dans le secteur privé.

En fonction des demandes des collectivités et de la durée des missions, cette nouvelle prévision budgétaire pourra varier et également être rectifiée dans le cadre d'une décision modificative.

A noter que depuis l'entrée en vigueur de cette mesure, le logiciel Berger Levrault qu'utilise le Centre de Gestion pour faire la rémunération n'est toujours pas paramétré correctement et cette indemnité n'a pas encore été versée car le calcul est souvent erroné et en cas de recalcul par le service, cela entraine des erreurs dans la génération de la DSN (Déclaration Sociale Nominative) qui est notamment utilisée par les services fiscaux pour le calcul du taux de prélèvement à la source et par Pôle Emploi pour le calcul des droits aux allocations chômage.

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

Plusieurs interpellations de l'éditeur Berger Levrault n'ont pour l'heure pas abouti.
Ce logiciel est à déconseiller aux collectivités qui envisagent d'acquérir une nouvelle solution de paie.

Il est également à noter que des opérations de concours et examens ont été déprogrammées en 2020 et sont prévues en 2021. Elles s'ajoutent aux autres opérations qui étaient inscrites en 2021.
Aussi, en 2021, les dépenses issues de l'organisation des concours et examens seront beaucoup plus importantes et les recettes ne seront encaissées qu'en 2022. Il y aura donc un décalage dans le temps lié à la reprogrammation de certains concours.

Enfin depuis le 1er janvier 2021, le Centre de Gestion est employeur de 4 nouveaux fonctionnaires dont les emplois ont été supprimés dans leurs collectivités et qui n'ont pas trouvé d'emploi durant l'année de maintien en surnombre.

Ces personnels peuvent être mis à la disposition des collectivités qui en font la demande auprès du Centre de Gestion. Si des collectivités sont en recherche de candidats pour des missions ponctuelles ou plus pérennes, elles peuvent se rapprocher des services du Centre de Gestion qui proposeront une mise à disposition de ces agents privés d'emplois

Le Président propose d'approuver le projet de Budget Primitif pour l'année 2021.

Décision : Approbation (à l'unanimité)

- **Cotisations, dotations et subventions 2021**

M. BOIDÉ propose de délibérer sur le montant des cotisations, subventions et dotations entrant dans les compétences et les missions du Centre de gestion.

Le projet de délibération joint à l'appui de la convocation détaille les différentes propositions :

1) Cotisations
   - Fédération Nationale des Centres de Gestion (FNCDG) : conformément au budget voté lors de la dernière assemblée générale de l'association, le montant reste inchangé à 9 147 €

   - Comité Départemental d'Action Sociale de la Dordogne (CDAS 24) : la cotisation est de 1,30 % de la masse salariale des agents permanents de l'année N-1 et 150 € par agent retraité adhérent, soit 18 433,42 €

2) Subventions
   - Association Nationale des Directeurs de CDG (ANDCDG) : 500 € (subvention identique à 2020)

   - Comité Départemental d'Action Sociale de la Dordogne (CDAS 24) : subvention pour la mise à disposition d'un agent et la participation à la masse salariale : 26 885 €

   - Organisations syndicales représentatives (CGT, CFDT, FAFPT, FO, UNSA) : subvention représentative des frais de location et d'équipement d'un local individuel à usage de bureau : 300 € par mois et par organisation syndicale : 18 000 €

3) Dotations
   - Organisations syndicales représentatives (CGT, CFDT, FAFPT, FO, UNSA) : dotation de fonctionnement et d'équipement fixée à 2000 € pour chaque organisation syndicale : 10 000 €
   - Dotation spéciale COVID de 1 500 € par organisation syndicale représentative, soit 7 500 €

Le Président propose d'approuver les différents montants alloués dans le cadre des cotisations, subventions et dotations.

Décision : Approbation (à l'unanimité)

- **Taux et tarifs 2021**

M. BOIDÉ propose de fixer les montants, taux et tarifs 2021 pour les prestations facultatives du Centre de Gestion de la Dordogne aux collectivités et établissements publics, affiliés ou adhérents au Centre de Gestion.

Le projet de délibération joint à l'appui de la convocation propose de reconduire à l'identique les taux et tarifs :

- frais de gestion pour les missions temporaires,
- location de salles,
- prestation archives,
- prestations médecine du travail,
- prestation chômage avec le CDG 17,
- taux des prestations obligatoires et facultatives du CDG 24.

Le Président propose d'approuver les différents taux et tarifs présentés.

Décision : Approbation (à l'unanimité)

- **Convention pour la mise en œuvre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**

M. BOIDÉ rappelle que le Règlement Européen sur la Protection des Données (RGPD) impose à toute entité qui collecte et/ou utilise des données personnelles de veiller à respecter un certain formalisme afin de sécuriser les procédures de traitement.

Le Centre de Gestion collecte et utilise de nombreuses données personnelles, certaines ayant même un caractère particulièrement sensible (ex : données médicales).

Aussi le Centre de Gestion doit conventionner avec l'ensemble de ses adhérents afin de préciser les obligations réciproques lorsqu'il y a une responsabilité conjointe (ex : traitement des données sur la carrière d'un agent) et lorsque le Centre de Gestion est sous-traitant de la collectivité (ex : mission d'archivage dans les collectivités).

Il est proposé d'approuver la convention, d'autoriser le Président à la signer au nom et pour le compte du Centre de Gestion et de l'adresser ensuite pour signature à tous les adhérents aux missions du Centre de Gestion.

Décision : Approbation (à l'unanimité)

- **Rapport d'activités de services du Centre de Gestion pour l'année 2020**

Le Président présente et commente le rapport d'activités des services pour l'année 2020 dans les différentes missions, compétences et activités de l'établissement public.
Cette présentation donne lieu à débat et discussions mais n'est pas suivie d'un vote.

Dossier n°2 : Ressources humaines (Rapporteur : Laurent PÉRÉA)

- Mise à jour du tableau des effectifs :

Le Président propose de modifier le tableau des effectifs afin de permettre les évolutions suivantes :

- La création d'un emploi de rédacteur territorial – catégorie B (Pôle Santé et Sécurité au Travail - service Instances médicales) à temps complet à compter du 1er juin 2021 : mise en œuvre du dispositif dérogatoire d'accès à la catégorie supérieure pour les agents reconnus travailleurs handicapés ;

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

- La création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe – catégorie C (Pôle Santé et Sécurité au Travail - services Instances médicales et Assurance statutaire) à temps complet à compter du 1er mai 2021 : réussite au concours.

Après titularisation dans leurs nouveaux grades, les emplois précédemment occupés seront supprimés du tableau des effectifs lors d'une prochaine séance du Conseil d'Administration.

Le Président propose d'approuver les propositions qui figurent dans le projet de tableau des effectifs joint aux membres du Conseil d'Administration.

Décision : Approbation (à l'unanimité)

Dossier n°3 : Concours et Emploi (Rapporteur : Laurent PÉRÉA)

- Approbation du coût lauréat pour l'examen professionnel de rédacteur principal de 1ère classe :

Le Président rappelle qu'en 2020, le Centre de Gestion de la Dordogne a organisé l'examen professionnel d'avancement au grade de rédacteur principal de 1ère classe. Ledit examen s'adresse aux agents qui détiennent le grade de rédacteur principal de 2ème classe et qui souhaitent avoir un avancement plus rapide grâce à l'obtention de cet examen.

L'examen professionnel a été le premier organisé par le Centre de Gestion de la Dordogne avec la crise sanitaire en toile de fond ; il a été réalisé dans le respect des mesures sanitaires et a nécessité des adaptations (choix de salles plus grandes pour les épreuves écrites, disponibilités des locaux pour les épreuves orales, respect strict des gestes barrières...).

Les différents coûts sont détaillés dans la fiche récapitulative qui a été jointe au dossier pour chaque membre du Conseil d'Administration.

Le coût total est de 47 622,62 € pour 61 candidats lauréats, soit un coût lauréat de 780,70 €.

Le Président propose d'approuver ce coût lauréat.

Décision : Approbation (à l'unanimité)

- Approbation du coût lauréat pour l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2ème classe, spécialité « mécanique et électromécanique » :

Le Président rappelle que l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2ème classe, dans la spécialité « mécanique et électromécanique » a été organisé par le Centre de Gestion de la Dordogne début 2020, en coopération avec les Centres de Gestion de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le coût total de l'opération s'élève à 9 132,99 € et 14 candidats ont été déclarés lauréats par le jury, soit un coût par lauréat de 652,36 €.

Le Président propose d'approuver ce coût lauréat.

Décision : Approbation (à l'unanimité)

Affaires diverses

M. CASSAGNOLE demande s'il serait possible de renforcer les effectifs du service Archives au Centre de Gestion, ce service étant très sollicité et ayant des délais d'intervention supérieurs à deux ans. Il explique être très satisfait de la qualité du travail effectué par les archivistes mais s'interroge sur les moyens humains nécessaires pour répondre aux demandes.

Nos imprimés sont produits par l'abrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 l'abrègue duo

Le Président répond que le renforcement des effectifs du service est prévu mais que les candidats qui sont à la fois diplômés et intéressés pour des missions itinérantes sont rares

M BETAILLE souhaite évoquer la question des promotions internes : il explique que la réglementation a changé et qu'à partir de 2021, les Commissions Administratives Paritaires (CAP) ne seront plus compétentes pour examiner les dossiers et donner leur avis.

Le travail d'analyse repose donc sur le Président qui se fera assister d'un collège représentant les employeurs territoriaux.

M. BETAILLE explique qu'en 2021 les possibilités de promotion interne qui sont déjà minces, seront encore plus réduites car il y aura eu peu de concours organisés en 2020 et par voie de conséquences, peu de nomination dans les collectivités.

Il explique donc que chaque employeur territorial devra opérer une sélection préalable afin de tenir compte du faible nombre de possibilités de promotions.
Il déplore cette situation car il y a beaucoup d'agents méritants mais le passage à la catégorie supérieure est difficile lorsque les agents ne réussissent pas les concours de la fonction publique.

Les membres du conseil d'administration partagent ce point de vue et regrettent que la situation n'évolue pas sur le plan de la réglementation.

Le Président explique le travail mené auprès des pouvoirs publics, notamment par la Fédération Nationale des Centres de Gestion dont il est administrateur, afin de permettre aux autorités territoriales d'avoir la possibilité de promouvoir les agents les plus méritants.

Présentation des missions du service de santé au travail par le Dr MEULEMAN, médecin coordonnateur de l'équipe pluridisciplinaire et médecin du travail et le Dr Quitterie PRISSÉ, Médecin du travail

Le Président donne ensuite la parole à Madame le Docteur Marie-Laure MEULEMAN et Madame le Docteur Quitterie PRISSÉ, Médecins du travail au Centre de Gestion de la Dordogne afin qu'elles expliquent aux membres du conseil d'administration en quoi consiste les missions d'un service de santé au travail et comment fonctionne ce service.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 12h45.

Le Président

Laurent PÉRÉA

Le Secrétaire de séance

Christelle BOUCAUD

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo